

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
15 octobre 2019, Bordeaux

Des agences au service des acteurs culturels des territoires ?

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau d'agences et d'organismes associés pour l'aider dans la mise en œuvre de sa politique culturelle au plus près des professionnels des différents secteurs. Afin de régir les relations entre la collectivité régionale et ses principales agences, des conventions précisent les axes prioritaires d'intervention que la Région souhaite soutenir prioritairement dans le cadre du programme d'actions pluriannuel de chaque structure, mais aussi les modalités de gouvernance.

Le CESER a examiné ces projets de conventions régionales avec les « agences culturelles de la région ». Derrière cet intitulé générique, les situations sont assez diverses bien que les structures concernées fonctionnent toutes sous statut d'association loi de 1901 (cf. présentation des agences culturelles ci-après).

Dans le prolongement des différents avis qu'il a déjà remis sur cette question, le CESER renouvelle trois recommandations :

- Le rôle de ces agences, s'agissant notamment de l'OARA, de l'ALCA et de l'Agence A' devrait être de répondre prioritairement aux attentes des acteurs culturels du territoire, c'est-à-dire privilégier un rôle de facilitation et d'accompagnement des porteurs de projets culturels en région.
- Le CESER encourage le Conseil régional à intégrer formellement dans les missions de ces structures culturelles la prise en compte des droits culturels des personnes, en cohérence avec l'expérimentation conduite depuis 2017 et l'évolution de certains règlements d'intervention.
- Aucun élément sur les budgets des structures concernées pour la période de référence (2019-2022) n'est présenté... Le CESER estime qu'il aurait été utile de disposer d'indications, notamment s'agissant des agences ayant aménagé dans les nouveaux locaux de la MECA (OARA, ALCA) et qui bénéficient ainsi d'un hébergement gracieux. Le CESER réitère ses inquiétudes compte tenu de la politique de maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité. Dès lors que le budget de la culture est « sanctuarisé », les surcoûts de fonctionnement des agences ne doivent pas se répercuter négativement sur les capacités de soutien de la collectivité régionale en direction des acteurs culturels de terrain.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Les agences culturelles Nouvelle-Aquitaine

- L'association du Centre François Mauriac de Malagar fut créée en 1986 suite à la donation du Domaine de Malagar au Conseil régional d'Aquitaine. L'association du centre François Mauriac de Malagar a reçu mission pour mettre en œuvre ce projet de conservation / valorisation.
- L'Agence A' fut constituée sous cette appellation en 2013 dans le prolongement de l'agence régionale du spectacle vivant de l'ex région Poitou-Charentes. Depuis la fusion des trois anciennes régions, la mission de cette agence s'est recentrée sur l'observation du secteur culturel, sur l'accompagnement des porteurs de projets professionnels (notamment par la formation) et la concertation par le dialogue social via l'animation du Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) à l'échelle du nouveau territoire régional.
- L'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA) est la structure dédiée au spectacle vivant. Il est l'émanation directe de l'agence culturelle du spectacle vivant de l'ex-région Aquitaine (OARA) créée en 1998.
- Dans les domaines du livre et du cinéma, la nouvelle Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA) de Nouvelle-Aquitaine, est née en 2018 de la fusion de l'association ECLA et des Centres Régionaux du Livre du Limousin et de Poitou-Charentes.
- L'OARA et l'ALCA ont désormais leur siège au sein de la Maison de l'Économie Créative et de la Culture de Nouvelle-Aquitaine (MECA). Ces deux structures sont très clairement des relais de la mise en œuvre de la politique publique culturelle du Conseil régional.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
